



Organisme de Formation de Shiatsu

Contenu de l'Action de Formation concourant au développement des compétences en shiatsu au niveau professionnel
Programme 2024-2025

LIEU DE LA FORMATION Péricentre IV - 1^e étage - 149 rue de la Délivrante 14000 Caen
Les cours sont dispensés par Florence Aliaga

Organisme de formation professionnelle continue n° 28 14 02940 14

Notre Organisme de Formation a pour mission d'accompagner les apprenants jusqu'à l'obtention de l'Attestation d'Aptitude Professionnelle en Shiatsu.

Ecole de shiatsu et d'énergétique chinoise depuis plus de 10 ans

JOINDRE L'ECOLE : 02 31 47 57 95 – 06 07 05 27 89.

Mail : ecoledumouvement@orange.fr



PUBLICS CONCERNES PAR LA FORMATION

- Les personnes souhaitant suivre un cursus de formation professionnelle en shiatsu.
- Les professionnels des secteurs de la santé et du bien-être souhaitant élargir leur offre et leurs compétences avec une technique originale et efficace. (Approche énergétique et relation d'aide)

PRE-REQUIS POUR RENTRER EN FORMATION

Être majeur.

Procédure d'admission :

Faire une lettre de motivation et CV. Le projet professionnel sera à mettre en valeur.

Avoir suivi l'entretien préalable avant la signature du contrat.

DUREE ET MODALITE D'ORGANISATION

LA FORMATION POUR L'ATTESTATION D'APTITUDE PROFESSIONNELLE EN SHIATSU SE FERA EN 2 BLOCS :

- BLOC 1 : Accueillir le receveur et établir un bilan énergétique,
- BLOC 2 : Réaliser une séance de shiatsu,
- Formation totale des BLOCS 1 et 2 : 462 h = 66 jours

L'action de formation représente un total de **462 heures de cours collectifs en présentiel réparties sur trois ans (66 jours) en 2 blocs.**

→ **Bloc 1** : Se déroule la **1ère année** sur 112h. Soit 16 jours.

→ **Bloc 2** : Se déroule la **1ère année** : sur 28h, la **2ème année** : sur 133h et la **3ème année** : sur 189h. Soit 350h – Soit 50 journées.

LES HORAIRES SONT REGROUPES SUR LES WEEK-ENDS EN PRESENTIEL OU EN DISTANCIEL

en fonction des circonstances sanitaires: Les week-ends de 9h30 à 13h – 14h- 18h.

Avec 2 pauses : le matin de 11h à 11h15 – l'après-midi de 15h45 à 16h : Soit 7h de cours

Déjeuner : 13h-14h.

Voir le contrat

ATELIERS HEBDOMADAIRES :

Les vendredis soir de 17h30-19h30 avec un encadrant soit enseignant soit assistant de l'école.

La formation des blocs 1 et 2 se fera par l'Organisme de Formation SPS: CENTRE DE SHIATSU FLORENCE ALIAGA.

L'OF organisera les examens pour les BLOCS 1 et 2 en vue de l'obtention de l'Attestation finale de réussite.

L'ATTESTATION ANATOMIE-PHYSIOLOGIE DEVRA ETRE DELIVREE A L'ORGANISME DE FORMATION POUR PASSER L'EXAMEN FINAL.

La formation d'anatomie-physiologie et physiopathologie d'une durée de 100h sera dispensée par l'IFSDA (Institut de Formation en Shiatsu et de Disciplines Associées) -

<https://syndicat-shiatsu-formation.fr/>

ACCESSIBILITE AUX SITUATIONS DE HANDICAP

Notre Centre de Shiatsu prend en compte les personnes en situations de handicap. Pour connaître nos conditions, modalités d'accès aux formations ainsi que notre accompagnement pédagogique, nous vous demandons de remplir la demande d'inscription qui se trouve en page d'accueil de notre site ou de contacter Florence Aliaga au 06 07 05 27 89.



DUREE DE LA FORMATION SUR 3 ANS

BLOC 1 : Du 07/09/2024 au 06/04/2025 - 112h soit 16 jours

BLOC 2 : Du 10/05/25 au 30/06/2027 - 350h soit 50 jours

MODALITE D'ORGANISATION DE LA FORMATION 2024-2025

CENTRE DE SHIATSU FLORENCE ALIAGA - ORGANISATION DE LA FORMATION 2024-2025 – 462h			
	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
BLOC 1 112h 16 jours	07/08 Sept24 – 05/06 Oct. -02/03 nov. – 07/08 déc. 24 - 11/12 janv. 2025 – 08/09 févr. – 08/09 mars- 05/06 avril 25		
BLOC 2 350h 50 jours	10/11 mai 25 – 07/08 juin 25	14/15 Sept 24 – 19/20 Oct. - 09/10 nov.- 18/19 Janv. 2025 – 15/16 Févr. - 14/15/16 Mars - 19/20 Avril -17/18Mai - 14/15 Juin 25.	21/22 sept. 24 - 26/27 Oct. – 15/16/17 nov. – 14/15 déc. 24- 24/25/26 janv. 25– 22/23 fév. - 21/22/23 mars - 25/26/27 avril – 24/25 mai - 20/21/22 juin – 28/29 juin 25
TOTAL 462h soit 66j	140h = 20 journées	133h = 19 journées	189h= 27 journées

1e année 2024-2025: 07/08 Sept24 – 05/06 Oct. – 02/03 nov. – 07/08 déc. 24 – 11/12 janv. 2025 – 08/09 févr. – 08/09 mars - 05/06 avril 25

1e année 2024-2025: 10/11 mai 25 – 07/08 juin 25

2e année 2024-2025: 14/15 Sept 24 – 19/20 Oct. - 09/10 nov.- 18/19 Janv. 2025 – 15/16 Févr. - 14/15/16 Mars - 19/20 Avril -17/18Mai - 14/15 Juin 25.

3e année 2024-2025: 21/22 sept. 24 - 26/27 Oct. – 15/16/17 nov. – 14/15 déc. 24- 24/25/26 janv. 25– 22/23 fév. - 21/22/23 mars - 25/26/27 avril – 24/25 mai -20/21/22 juin – 28/29 juin 25

ATTESTATIONS

En fin de formation, chaque apprenant recevra un certificat de fin de réalisation en bonne et due forme.

Après la réussite aux examens de fin de cursus (théorique et pratique), une attestation finale sera délivrée au candidat, portant le nom **d'Attestation d'Aptitude Professionnelle en Shiatsu**

FORMATION BLOC 3

A la fin du cursus (théorie et pratique) organisés par l'OF les apprenants seront dirigés vers l'IFSDA pour la formation du BLOC 3 (ce bloc sera demandé pour la labellisation du professionnel. Les modalités de la labellisation SPS sont actuellement en cours.) <https://syndicat-shiatsu-formation.fr/>

EN FONCTION DES CIRCONSTANCES SANITAIRES LA PRATIQUE sera ORGANISEE EN VISIOCONFERENCE

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION DE 462H

BLOC 1 : ACCUEILLIR LA CLIENTELE ET ETABLIR UN BILAN ENERGETIQUE.

112h soit 16jours – A la fin du BLOC 1 vous serez capable d'accueillir la clientèle et d'établir un bilan énergétique, d'élaborer un protocole personnalisé et adapté.

BLOC 2 : REALISER UNE SEANCE DE SHIATSU

350h soit 50 jours – A la fin du BLOC 2 vous serez capable de préparer l'espace de travail et le matériel, de mettre en œuvre les différentes positions de travail du receveur, de réaliser une séance de Shiatsu, de faire un bilan de fin de séance et d'apporter des conseils à la fin de la séance de Shiatsu - d'assurer un suivi personnalisé d'un receveur dans le cadre d'une intervention en Shiatsu.

Nous nous assurerons que vous atteignez les objectifs : Par l'émargement des feuilles de présence - Par des mises en situations et des contrôles continus des acquis.

Il peut être demandé au stagiaire d'approfondir sa pratique personnelle.

Le stagiaire doit obtenir la formation aux premiers secours, PSC1.

Sanction de la formation :

- Autoévaluations tout au long de l'année.
- Contrôles continus des acquis de la formation qui se dérouleront le dernier samedi de la session de Juin de 9h à 13h, et qui seront évalués par 3 niveaux de notation :
 - Acquis avec note minimum 14/20
 - En cours d'acquisition
 - Non acquis.
- Remise des attestations de fin de formation A1 et A2
- Certificat de réalisation BLOC 1 et/ou BLOC 2 par l'organisme de formation.
- Présentation aux examens BLOC1-BLOC2 après entretien avec la formatrice - Les objectifs seront évalués par l'examen de passage des BLOC 1 et BLOC 2 qui sera organisé par l'organisme de formation dans le but d'obtenir l'**Attestation d'Aptitude Professionnelle en Shiatsu**.

DELAI D'ACCES : Après signature du dossier pré – contractuel pour une personne physique qui entreprend la formation à titre individuel et à ses frais.

Date de rentrée pour le bloc 1 : Les inscriptions doivent se faire au plus tard mi-juillet - Date de rentrée pour le bloc 2 : Les inscriptions doivent se faire au plus tard mi-juillet.

COUT DE LA FORMATION COMPLETE : BLOC 1 : 1084€ net de taxe - BLOC 2 : 3049€ net de taxe.

Le coût pour la formation professionnelle complète prise en charge directement par le stagiaire est fixé à 4133 € net de taxe pour 462h de formation.

Pour les prises en charge par des fonds de formations ou par d'autres structures : Prendre contact avec le centre de shiatsu pour l'établissement d'un devis. (Voir le site : Tarifs et conditions).

INEXECUTION TOTALE OU PARTIELLE DE L'ACTION DE FORMATION

Conformément à l'article L.6353 – 7 du code du Travail, il est rappelé que si, par suite de cas de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation jusqu'à son terme, il peut rompre le présent contrat de façon anticipée. Dans ce cas, seules les prestations de formation effectivement dispensées sont payées à l'organisme de formation à due proportion de leur valeur prévue par le contrat.

Les parties au présent contrat rappellent également que, en application de l'article L.6354 – 1 du code du Travail, toute inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation entraîne l'obligation pour l'organisme prestataire de rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Prenant acte de l'obligation légale précitée, les parties conviennent de ce que toute inexécution totale ou partielle de l'action de formation imputable au stagiaire (notamment l'absence du stagiaire quels que soient les motifs à l'origine de cette absence, à l'exception du cas de force majeure dûment reconnu) entraînera l'obligation pour ce dernier de verser à l'organisme de formation une pénalité contractuelle correspondant à 60 % du prix de la formation initialement prévue et non exécutée, et ce, aux fins de réparer notamment le préjudice économique subi par l'organisme de formation ; cette indemnité contractuelle fera l'objet d'une facture distincte de celle qui portera sur l'action de formation et ne pourra, en aucune façon, être considérée comme une dépense de formation professionnelle pouvant être prise en charge au titre de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

Soit le stagiaire ne sera pas remboursé de son absentéisme mais pourra rattraper les cours sur d'autres créneaux avec l'accord de Florence Aliaga. Dans ce cas un avenant sera établi. (Avec la date de reprise de la formation.)

Réciproquement, toute inexécution totale ou partielle de l'action de formation imputable à l'organisme de formation entraînera l'obligation pour ce dernier de verser au stagiaire une pénalité contractuelle correspondant à 60 % du prix de la formation initialement prévue et non exécutée.

LES COURS SONT DISPENSES PAR FLORENCE ALIAGA TITRE RNCP DE SPECIALISTE EN SHIATSU Professionnel en Shiatsu reconnu par le SPS.

1 assistant(e) disposant des références, titres et diplômes suivants : Titre RNCP et en complément pourra être assister d'une aide assistante en cours de formation.

En complément possibilité d'intervention en énergétique orientale par un Professionnel en Shiatsu reconnu par le SPS.

METHODES MOBILISEES : Moyens pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre

- Séances de formation en salle. Dojo avec tatamis.
- Avec supports de cours envoyés aux stagiaires par mail avant chaque session et à produire le jour du stage
- Travaux pratiques avec support papier soit en relation directe avec les cours théoriques, soit permettant la révision de certaines données antérieures.
- Etudes de cas concrets avec utilisation du tableau - Appréciation des résultats avec fiches d'études de cas corrigées au cas par cas.
- La pratique occupe une place importante dans les études. Elle est mise en place dès le premier WE, afin de se mettre de plus en plus dans la réalité de la pratique du shiatsu.
- Les conditions des travaux pratiques sont optimisées car dans un dojo avec tableaux.
- Exposés théoriques avec utilisation du vidéoprojecteur.
- Cours en visioconférence en cas de crise sanitaire ou de confinement.

LE CENTRE DE FORMATION S'ENGAGE A FOURNIR UNE FORMATION DE QUALITE. IL DOIT :

- Faire suivre un cursus de formation répondant aux obligations de la certification QUALIOPi sur une durée de 3 ans minimum.
- Suivre la présence de chaque élève qui se fera par les feuilles d'émargement, et vérifier la qualité de leur travail par les évaluations intermédiaires ou contrôles continus.
- Les évaluations permettent de déterminer les connaissances acquises ou les gestes professionnels visés. (Voir contenu du programme ci-dessous)
- Préparer les apprenants en vue de l'obtention de « **L'Attestation d'Aptitude Professionnelle en Shiatsu** » à l'issue de la formation.
- Conseillers les futurs professionnels en Shiatsu afin de les aider dans leur insertion professionnelle.

Le savoir-faire de l'organisme de formation s'appuie sur une **grande pédagogie avec participation active des stagiaires, exercices pratiques, et mises en situations**, afin qu'ils puissent régulièrement intervenir pour poser des questions.

Afin de faciliter le transfert de connaissances les cours sont limités à 12 élèves environ L'école accepte 8 stagiaires supplémentaires par assistant : Nombre d'apprenants maximum pour le BLOC 1 : 20 – Pour le BLOC 2 : 20

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS TOUT AU LONG DE LA FORMATION SOUS FORME DE CONTROLE CONTINU

Modalités de suivis :

- Suivi des Etudes de cas.
- Contrôle des acquis pendant la formation
- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de présence individuelle (pour les personnes prises en charge par un organisme)
- A l'issue de la formation passage de l'examen des BLOC 1 et BLOC 2 in situ en vue de l'Obtention de l'Attestation d'Aptitude professionnelle en Shiatsu, envoi du Certificat de réalisation de fin de formation.

Modalité d'évaluation :

L'examen des BLOC 1 et BLOC 2 est organisés par le Centre de Shiatsu.

L'examen de passage des BLOC 1 et BLOC 2 se passeront en même temps, et est organisé par l'OF à la fin des 462h de formation. (Voir les modalités en dernière page).



Demander le programme détaillé au Centre de Formation

OBJECTIF

Accueillir la clientèle et établir un bilan énergétique.

PROGRAMME

- ✓ Accueillir le receveur en lui expliquant les principes du Shiatsu.
- ✓ Conduire un échange verbal
- ✓ Réaliser une grille d'observation
- ✓ Faire un bilan énergétique.
- ✓ Elaborer un protocole adapté.

CALENDRIER 1^E ANNEE

BLOC 1

DU 07/09/24 AU 06/04/25 -112H

07/08 Septembre 24

05/06 Octobre 24

02/03 novembre 24

07/08 décembre 24

11/12 janvier 25

08/09 février 25

08/09 mars 25

05/06 avril 25

OBJECTIF

Réaliser une séance de shiatsu : Maitriser les katas de base et les postures justes.

PROGRAMME

- ✓ Préparer l'espace de travail et le matériel nécessaire à la séance de shiatsu
- ✓ Connaître les différentes positions de travail du receveur (1^e partie).

BLOC 2

DU 10/05/25 AU 08/06/25 – 28H

10/11 mai 25

07/08 juin 25

Evaluation annuelle des acquis: Faire un bilan énergétique - Elaborer un protocole personnalisé et adapté.

Délivrance de l'attestation de 1^{ere} année

OBJECTIF

Réaliser une séance de shiatsu – Réaliser un bilan de fin de séance de shiatsu (1^e partie)

PROGRAMME

- ✓ Préparer l'espace de travail et le matériel nécessaire à la séance de shiatsu.
- ✓ Connaître les différentes positions de travail du receveur (2^e partie). Savoir mettre en œuvre les katas de base.
- ✓ Effectuer un temps de centrage (pour le donneur) - Réaliser la prise de contact avec le receveur.
- ✓ Les cinq fatigues, ou les déséquilibres énergétiques – Les trois foyers
- ✓ Etude de Cas et discussions.
- ✓ Fonction énergétique des organes et des méridiens
- ✓ Savoir trouver les zones de déséquilibre énergétique et les traiter en réalisant des pressions en conformité avec la méthode de traitement adaptée.
- ✓ Les énergies climatiques et les grands méridiens-Les zones reflexes du dos : Haïkôshin - Les causes de la maladie - Les huit principes
- ✓ Adapter les katas au protocole proposé.
- ✓ Adaptation et correction des positions du donneur par rapport aux techniques

CALENDRIER 2^E ANNEE

BLOC 2

DU 14/09/24 AU 15/06/25 -133H

14/15 Septembre 24

19/20 Octobre 24

09/10 novembre 24

18/19 janvier 25

15/16 février 25

14/15/16 mars 25

19/20 avril 25

17/18 mai 25

14/15 juin 25

Evaluation annuelle des acquis: Evaluation d'une mise en situation : Réaliser une séance de shiatsu adaptée en relation avec le bilan : Traitement à l'aide de pressions et d'autres techniques (pression rotation des paumes, étirements, ...)

Délivrance de l'attestation de 2^e année

OBJECTIF

Réaliser une séance de Shiatsu - Réaliser un bilan de fin de séance de shiatsu (2^e partie) - Dispenser des conseils au receveur à la fin de la séance de shiatsu.

Assurer un suivi personnalisé de la clientèle dans le cadre d'une intervention en Shiatsu.

PROGRAMME

- ✓ Savoir trouver et traiter les points de tension et les zones de déséquilibres énergétiques en réalisant des pressions et la méthode de traitement adaptée
- ✓ Les points Shu antiques ou points de saison - Traitement à partir de la zone du Hara par les points de saison - Approche sensitive du flux de l'énergie
- ✓ Savoir maintenir l'homéostasie du corps par les katas effectués.
- ✓ Traitement du refroidissement du Poumon : Le vent froid attaque Poumon
- ✓ Les pouls radiaux - Le Shô – Exercice pratique des pouls.
- ✓ Préparation à l'examen complet BLOC 1 BLOC 2 - Les modalités - Consignes, accueil du receveur, prise en charge - Entraînement à l'examen pratique BLOC 1 et BLOC 2.
- ✓ Traitement de l'insomnie - Bilan énergétique général de la palpation.
- ✓ Harmoniser le receveur physiquement, émotionnellement et psychiquement.
- ✓ La circulation des méridiens - Entraînement à l'examen pratique des méridiens - Tableau des déséquilibres du Foie - Le double aspect de la VB - Bilan et traitement par les points MU.
- ✓ Traitement de la fatigue - L'observation.
- ✓ Recueillir le ressenti du client et être à son écoute - Prendre en compte les interrogations du client
- ✓ Observation et traitements des déséquilibres du Cœur : Perturbation émotionnelle - Anxiété – Irritabilité – Agitation - Shiatsu pour réguler le feu du Cœur et des émotions : Protocole des SHEN
- ✓ Entraînement à la pratique des points principaux dans le traitement des pathologies les plus courantes pouvant apparaître dans le tableau du praticien
- ✓ Dispenser des conseils sur l'hygiène de vie en accord avec les préconisations gouvernementales
- ✓ Assurer le suivi du client : Elaborer un fiche d'observation

CALENDRIER 3E ANNEE

BLOC 2

DU 21/09/24 AU 29/06/25 -189H

21/22 Septembre 24

26/27 Octobre 24

15/16/17 novembre 24

14/15 décembre 24

24/25/26 janvier 25

22/23 février 25

21/22/23 mars 25

25/26/27 avril 25

24/25 mai 25

20/21/22 juin 25

28/29 juin 25

PASSAGE DE L'EXAMEN BLOC 1/ BLOC2.

L'examen de passage des BLOC 1 et BLOC 2 se passeront en même temps en vue de l'obtention de l'Attestation Aptitude Professionnelle en Shiatsu, et est organisé par l'OF à la fin des 462h de formation - Voir les modalités de l'examen ci-dessous

Remise du certificat de réalisation de formation à la fin de la formation

Mise en œuvre de l'examen professionnel en Shiatsu BLOC 1 et BLOC 2

Le Centre de Shiatsu organisera les examens pour les BLOCS 1 et 2 qui se passeront en même temps à la fin du cursus de formation.
L'accompagnement de l'apprenant jusqu'à l'obtention de l'Attestation d'Aptitude Professionnelle en Shiatsu est conforme au dossier de certification QUALIOPI.

Pré requis pour l'examen du BLOC 1 et 2.

- Être majeur le jour du 1^{er} examen de l'Ecole.
- PSC1 de moins de 3 ans à la date du 1^{er} examen de l'Ecole.
- Le « livret de l'Apprenant » devra être à jour
- Avoir une attestation de l'IFSDA pour l'anatomie-physiologie ou dispense
- L'extrait du casier judiciaire de moins de 3 mois au jour de l'examen (bulletin N° 3)
- 6 séances de Shiatsu reçues par l'Apprenant (hors enseignants, assistants ou prestataire de formation de l'OF)

Modalités d'examen en vue de l'obtention de l'Attestation d'Aptitude Professionnelle en Shiatsu

➤ **La convocation**

La convocation sera envoyée par la commission pédagogique de l'école, elle sera envoyée par mail à chaque candidat ; 4 semaines avant l'examen avec demande de documents suivant les blocs à fournir le jour de l'examen (Prérequis pour les examens). Une réponse sera exigée de la part du candidat au plus tard 2 semaines avant le début des examens soit par mail, soit par voie postale.

Déroulement des examens

- Vérification administrative par la commission pédagogique des jurys d'examen.
- Présentation de la convocation avec une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport ou permis de conduite)
- PSC1 de moins de 3 ans à la date du 1^{er} examen de l'école.
- Le « livret de l'Apprenant » à jour.
- Les prérequis suivant le ou les blocs à passer.
- La contribution administrative par chèque de l'Apprenant au plus tard le jour de l'examen.
- Les examens des blocs 1 et 2 seront organisés et contrôlés par l'organisme de formation.

Aucun candidat ne pourra passer l'examen s'il n'est pas à jour dans tous les documents demandés.

Le bloc 1 et 2 seront passés en présentiel le même jour d'examen l'un à la suite de l'autre pour une durée maximale d'1h30 (c'est au candidat de gérer le temps entre les 2 blocs)

Le candidat doit montrer qu'il a la maîtrise des deux éléments suivants :

Le premier

Accueillir le receveur et établir un Bilan énergétique BLOC 1:

Première partie : Accueil du receveur

Etablir le bilan énergétique

La durée de cette première partie est de **25 minutes maximum**.

Pour évaluer cette capacité, au cours des 25 mn, **trois** critères d'évaluation sont **retenus** :

- C1 *Accueillir le receveur.* La tenue est correcte. On notera la clarté des échanges et la clarté des questions posées au receveur.
- C2 *La réalisation des différents bilans énergétiques doit être établie:* Observation – Questionnement – Ecoute – Palpation.
- C3 *La description et l'explication du bilan et de la stratégie proposée doivent être pertinentes et cohérente et en relation avec la demande du Receveur.*

Le deuxième

La réalisation de la séance de Shiatsu BLOC 2:

Seconde partie : La séance de shiatsu

La durée de cette seconde partie est de **35 minutes maximum**.

Au cours de ces 30 minutes, le candidat doit répondre aux questions des membres du jury s'il y en a.

Pour évaluer cette capacité, au cours des 35 mn, **quatre** critères d'évaluation sont **retenus** :

- C4 *L'installation du lieu et du Receveur sont corrects :* L'espace et le matériel répondent aux normes d'hygiène et de sécurité. Prise en compte des besoins du Receveur
- C5 *Le candidat montre qu'il a intégré les techniques et les katas en relation avec le protocole proposé*
Les positions et la respiration sont correctes : Il montre qu'il a intégré les postures - Les transferts – les déplacements - La respiration est présente.
- C6 *Les méthodes et le traitement sont adaptés aux déséquilibres et/ou aux tensions du Receveur*
- C7 *Le candidat montre qu'il est à l'écoute jusqu'à la fin de la séance.*

BLOC 1 et 2 : Explication de sa stratégie environ 15mn.

Jury d'examen

BLOCS 1 et 2 : Ces 2 blocs se passeront en même temps : Un jury sera composé par :

- 1 receveur
- 1 observateur

Attestations

Une fois les blocs 1 et 2 validés, l'**Attestation d'aptitude professionnelle en Shiatsu** sera envoyée à chaque candidat reçu, par voie postale.

L'accompagnement des stagiaires. (Voir le Site). Mesures d'accompagnement mises en place pour prévenir les décrochages et rattraper les absences ou les abandons.

Chaque élève peut rentrer en formation en fonction de son parcours muni de son carnet pédagogique et des attestations, validant les modules déjà effectués dans un autre centre de formation SPS.

Le livret pédagogique, permet de suivre le parcours et le niveau du stagiaire.

Selon les parcours des élèves et les différentes situations qui se présentent, les modalités, les moyens techniques et le rythme pourront être adaptés :

1. Dans le cas de reprise de la formation après un report.

Selon le niveau d'entrée en formation, des cours de rattrapage seront proposés.

Dans ce cas ils seront précisés dans l'avenant.

Il sera proposé aux stagiaires des cours supplémentaires.



2. Dans le cas de difficultés rencontrées. En cas de décrochage Lorsqu'un élève n'arrive pas à s'adapter au rythme de progression, ou lorsqu'un élève n'a pas le temps d'assimiler les notions théoriques et pratiques entre les cours.

Il sera proposé aux stagiaires des cours supplémentaires.

Il pourrait être proposé un module d'accompagnement adapté individuel ou en groupe en visioconférence. Voir la convention module d'accompagnement adapté en visioconférence :

- Avec fiche de présence.
- Il pourrait être proposé la réalisation d'études de cas ce qui permettrait à l'étudiant de s'adapter au rythme de travail. Les études de cas sont au cœur de la méthode pédagogique de notre Organisme de Shiatsu. (Application concrète des connaissances théoriques avec un résultat sur un receveur). Les études de cas amèneront une progression pédagogique à difficulté progressive .

Il pourra être proposé au stagiaire de participer aux ateliers du vendredi soir.

Il sera également proposé un module d'accompagnement adapté (convention d'accompagnement) de révision ou rattrapage de 2 fois 7h en dehors des cours : 125€ par apprenant – Le module sera mis en place à partir de 5 élèves.

Ou un accompagnement en visioconférence ou téléphonique pourra être proposé : Avec un suivi des études de cas. 2 fois 7h en dehors des cours : 125€ par étudiant – Le module sera mis en place à partir de 5 élèves.

3. Lorsqu'une situation inédite se présente. Exemple Covid 19.

L'enseignement à distance se fera par visioconférence selon le rythme prévu dans le programme.